

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 juin 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

PROLONGATION DE L'ACCORD AVEC LA RUSSIE ET NOUVELLE VENTE DE BLÉ

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, à Moscou, le ministre du Commerce a signé au nom du Canada un protocole prolongeant de trois ans l'accord commercial entre le Canada et l'URSS. L'accord, dont l'expiration est maintenant prévue pour le 17 avril 1969, pourra être renouvelé par consentement mutuel.

La Commission canadienne du blé a signé, par la même occasion, un contrat de vente avec *Exportkhleb*, l'agence soviétique chargée du commerce des céréales, visant 9 millions de tonnes fortes, soit environ 336 millions de boisseaux de blé et de farine canadiens qui seront expédiés au cours des trois campagnes agricoles à compter du 1^{er} août 1966. (*Applaudissements*)

Il n'a pas été question de dispositions de crédit entre les gouvernements.

En vertu de cet accord général, la Commission canadienne du blé a conclu un contrat particulier avec *Exportkhleb*, prévoyant l'expédition de 3 millions de tonnes fortes, c'est-à-dire environ 112 millions de boisseaux, de blé et de farine au cours de l'année-récolte comprise entre le 1^{er} août 1966 et le 31 juillet 1967.

Il s'agit du plus important contrat commercial de trois ans, portant sur une quantité déterminée de blé et de farine canadiens, jamais conclu. Depuis 1963, l'URSS a acheté 478 millions de boisseaux d'une valeur approximative d'un milliard de dollars. Le nouveau contrat de trois ans, d'une valeur estimative de 800 millions de dollars, portera les achats soviétiques à environ 814 millions de boisseaux depuis 1963.

Aux termes de l'accord commercial entre le Canada et l'URSS, les échanges commerciaux entre les deux pays continueront d'être soumis au tarif de la nation la plus favorisée. En vertu du protocole ratifié aujourd'hui, les deux gouvernements s'engagent à continuer d'accueillir favorablement toutes les instances formulées par l'un ou l'autre gouvernement au sujet de la mise en œuvre de l'accord ou de toutes autres questions intéressant leurs

relations commerciales. Les deux gouvernements se sont également engagés de nouveau à faciliter les voyages d'affaires entre le Canada et l'Union soviétique.

Le ministre canadien du Commerce et le ministre du Commerce extérieur de l'URSS ont aussi échangé des lettres portant sur leurs pourparlers au sujet des échanges commerciaux et noté l'importance que le gouvernement soviétique attache à l'augmentation de ses exportations vers le Canada. Au cours des négociations, les délégations canadienne et soviétique ont soigneusement examiné les échanges commerciaux entre les deux pays. On a convenu que les structures commerciales établies devraient permettre d'accroître davantage les échanges commerciaux mutuellement profitables.

Tous les députés partageront, j'en suis sûr, la joie que le ministre du Commerce a manifestée à Moscou par suite du succès de ces négociations. C'est une source de vive satisfaction que l'URSS ait de nouveau décidé d'acheter une quantité aussi considérable de blé. Les conséquences de cette vente record et les garanties qui en résultent pour l'écoulement du blé et de la farine canadiens se feront sentir dans tout le pays. Non seulement les producteurs de blé et les meuniers, mais aussi les manutentionnaires de céréales, les débardeurs, les compagnies d'élevateurs, les chemins de fer, les compagnies de navigation et l'ensemble de l'économie en profiteront.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce nouveau témoignage de notre commerce de blé avec la Russie fait suite à la ligne de conduite que nous avons prise durant notre mandat à l'occasion de nos ventes à crédit à la Chine communiste et qui avait été si vivement critiquée par les honorables vis-à-vis.

• (2.40 p.m.)

Cependant, nous n'adoptons pas cette attitude. Nous sommes sensibles au fait que, par suite d'une demande mondiale accrue de blé, cette céréale est devenue de la plus haute importance. Nous serons intéressés d'apprendre le prix et nous savons que ce contrat demeurera en vigueur plusieurs années. Au cours des derniers dix-huit mois, le prix du blé canadien a été réduit d'environ 17c. le boisseau. Bien que nous ne voulions rien faire qui puisse accélérer l'inflation, je voudrais